



## Extrait du registre des délibérations Réunion du 03 novembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 novembre à 18 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 29 août 2025.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE  
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

**N° 2025-25**

### **OBJET : PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE PERSONNALISEE**

Dans le cadre de la fusion des agglomérations du Val de Fensch et Postes de France – Thionville et à la suite au jugement de l'affaire SARL Le Gueulard / Régie personnalisée Le Gueulard Plus, il est proposé, comme le prévoit l'article 12 du Titre V, de modifier les statuts de la Régie personnalisée Le Gueulard+, en date du 18 avril 2013, comme suit :

#### **TITRE I – Formation et objet**

##### Article 1 – Dénomination

Conformément aux dispositions des articles L. 2221-1 à L. 2221-10 et des articles R. 2221-1 à R. 2221-62 du Code Général des Collectivités Territoriales, ci-après dénommé CGCT, relatives aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, à la délibération du Conseil de communauté en date du 18 avril 2013 et aux présents statuts, il est créé une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ainsi dénommée : LE GUEULARD PLUS.

## Article 4 – Durée et siège social

Son siège est fixé à l'adresse suivante : Hôtel de Communauté 2 Boulevard Henri Becquerel 57970 YUTZ

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APROUVE** la proposition de modification du nom de la Régie personnalisée Le Gueulard+ au profit de Le Gueulard Plus à l'article 1 du Titre I ;

**APPROUVE** la proposition de modification de l'adresse du siège social actuel au profit de la nouvelle adresse du siège social de l'Hôtel de Communauté Thionville Fensch Agglomération à l'article 4 du Titre I ;

**DEMANDE** au Président de la Régie personnalisée, ou à son représentant, de transmettre au Président de Thionville Fensch Agglomération les propositions de modification de statuts de la Régie personnalisée susdites.

Membres élus : 5  
En activité : 5  
Membres présents : 4  
Membres ayant donné procuration : 0  
Membres absents excusés : 0  
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,

Hayange, le 08 novembre 2025

Le Président,

Alessandro BERNARDI

